

Les tarifs de l'électricité pourraient être revus à la baisse

En plein débat budgétaire au Parlement, le gouvernement affirme vouloir agir dès l'année prochaine sur les prix, qui ont bondi de plus de 40 % depuis 2022, en modérant certaines taxes.

Erwan Benezet

LES PRIX de l'électricité reviennent (à nouveau) dans le débat budgétaire. Invité ce mercredi matin sur France Inter, Roland Lescure, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, a confirmé la volonté du gouvernement d'étudier tous les « scénarios de baisse du prix de l'électricité ». Et notamment celui qui consiste en aligner la fiscalité sur celle du gaz.

Un amendement dans ce sens, porté par Jean-François Husson, sénateur LR, a d'ailleurs été déposé lundi dernier au nom de la commission des Finances, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances (PLF).

Depuis la crise de l'énergie en 2022 et 2023, les tarifs de l'électricité ont augmenté de plus de 40 %. Et si aujourd'hui les marchés de gros ont considérablement baissé – avec désormais un prix autour de 50 € le mégawattheure (MWh) –, les tarifs que proposent les fournisseurs aux particuliers comme aux entreprises demeurent extrêmement élevés.

La fin de l'Arenh (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) au 31 décembre, qui obligeait EDF depuis 2011 à céder une partie de son électricité nucléaire à prix cassé à ses concurrents, se traduira forcément par une augmentation des tarifs. L'État entend donc anticiper cette nouvelle inflation.

Pas question de toucher à la TVA

« Aujourd'hui, l'électricité en France reste 40 % moins chère qu'ailleurs en Europe grâce à nos centrales nucléaires », défend Roland Lescure. Il s'agirait donc de garder cet avantage pour l'industrie, les PME, mais également les ménages. « C'est vrai que malgré la crise, nous sommes restés très compétitifs par rapport à la plupart de nos voisins, observe Nicolas Goldberg, expert énergie au cabinet Colombus Consulting. En Allemagne, en Italie ou encore au Royaume-Uni, les prix demeurent deux fois plus élevés que les nôtres. Ça se traduit par de fortes différences sur les factures. »

Comment garder cet avantage ? « Nous allons à la

fois travailler sur la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), mais également plus immédiatement sur les prix de l'électricité », répond Roland Lescure, toujours au micro de France Inter. Pas question en revanche de toucher à la TVA, comme le demande notamment le Rassemblement national. Cette mesure « coûterait une fortune et ne servirait à rien », ajoute le patron de Bercy.

D'où la piste de l'accise (prononcer aksise, une taxe qui repose non pas sur un montant mais sur un volume, en l'occurrence ici le mégawattheure). Celles de l'électricité, comme du gaz, avaient été réduites pratiquement à zéro pendant la crise de l'énergie. Avant d'être ensuite progressivement remontées.

Il s'agirait donc d'aligner le montant de l'accise de l'électricité sur celui du gaz, paradoxalement bien moins élevé alors que c'est une énergie plus polluante, mais qui compte plus de 10 millions d'abonnés.

Bon sens contre contraintes budgétaires

« À l'heure de la COP30 où la France a joué un rôle majeur, la mesure aurait du sens, estime Teoman Bakoglu, délégué général adjoint de la Fieec (Fédération des industries électriques, électroniques et de communication). Il n'est pas compréhensible que notre pays taxe deux fois plus l'électricité, une énergie souveraine et décarbonée. Aujourd'hui, c'est 25 € le mégawattheure de taxes sur l'électricité (hors TVA), produite en France, versus 10,54 € pour les énergies fossiles, importées notamment de Russie ou des États-Unis avec du gaz de schiste liquéfié et transporté par méthaniers. »

Au bon sens se heurtent néanmoins les contraintes politiques et budgétaires actuelles. « Devant chaque plus, je veux un moins, a ainsi averti Roland Lescure. Il faut donc que l'on trouve les bonnes manières de financer de potentielles baisses de taxes. » Ce sera tout l'objet des débats parlementaires en cours, pour doter le pays d'un budget pour 2026. Un chemin encore semé de nombreuses embûches.

Quelle est la meilleure offre

Prix du kWh TTC (base 9 kVA) en centimes d'euro selon les grilles tarifaires des fournisseurs en novembre 2025

● Tarif réglementé de vente (TRV) ● Offres à prix fixe ● Offres à prix indexé au TRV

- XX % Différence de la facture TTC par rapport au TRV (pour un client consommant 10 MWh/an en électricité, en base 9 kVA)

 EDF Tarif bleu	19,52	centimes d'euro	
 TotalEnergies Verte Fixe (1 an)	19,15	0%	⬅️
 EDF Zen Fixe (2 ans)	19,26	-1%	⬇️
 Plenitude Plenifix (1 an)	20,32	+5%	⬆️
 Engie Élec Référence (3 ans)	21,51	+9%	⬆️
 Mint Energie Online & Green	17,77	-8%	⬇️
 TotalEnergies Heures Éco	17,93	-7%	⬇️
 EDF Zen Online	18,56	-4%	⬇️
 Vattenfall Équilibre Verte	18,72	-2%	⬇️
 ekWateur É. 100% Verte Fixe (1 an)	16,01	-16%	⬇️
 Primeo Fixe - 20% (1 an)	16,34	-15%	⬇️
 La Bellenergie Prudence (1 an)	17,91	-8%	⬇️
 Alpiq Électricité Stable (1 an)	18,25	-6%	⬇️
 Octopus Energy Éco Conso Fixe (2 ans)	18,56	-4%	⬇️
 Vattenfall Verte Sérénité (1 an)	18,72	-2%	⬇️

Source : Hello Watt • Le Parisien-Infographie.

FOURNISSEURS | C'est le moment de comparer !

FAIRE JOUER la concurrence pour baisser sa facture. Cette injonction n'a sans doute jamais été autant d'actualité. Car si les prix sur les marchés de gros sont revenus à plus de raison, les tarifs n'ont jamais retrouvé leur niveau d'avant-crise.

« Les prix sur les marchés de gros ont encore beaucoup diminué depuis le début de l'année », confirme Sylvain Le Falher, cofondateur et directeur général du comparateur Hello Watt. Pourtant, on ne retrouve pas cette baisse dans le tarif réglementé de vente (TRV), ou tarif bleu, d'EDF, qui n'a pratiquement pas bougé depuis le dernier mouvement tarifaire opéré en février.

Jusqu'à 16 % d'écart avec le tarif bleu d'EDF

La raison ? « Il y a une inertie très forte entre les évolutions des prix sur les marchés et les ajustements tarifaires réalisés par les pouvoirs publics sur le TRV, explique Sylvain Le Falher. Les calculs sont réalisés deux fois par an, en février et en août, par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), mais sur la base de prix de marché observés dix-huit mois aupa-

ravant. Ils ne reflètent donc pas la situation actuelle. »

Que faire dans ce cas pour tenter de modérer un peu sa facture ? « La solution la plus rapide, qui ne coûte pas un centime, c'est de comparer, répond l'expert du secteur de l'énergie. C'est d'autant plus efficace actuellement que les offres de marché proposées par les fournisseurs sont bien plus réactives que le TRV. Elles se sont déjà largement ajustées par rapport aux prix de gros. » Résultat : on observe actuellement jusqu'à 16 % d'écart entre des offres de marché et le tarif bleu d'EDF.

C'est donc sans doute le moment de faire des bonnes affaires pour contenir sa facture d'électricité : 16 %, c'est une économie de pratiquement 350 € par an sur la facture d'un ménage pour une maison de 100 m² chauffée à l'électricité (avec une consommation moyenne de 10 MWh, et un abonnement base de 9kVA).

Loin d'être négligeable donc, alors que la période de chauffe vient de commencer, et que les radiateurs, notamment électriques, fonctionnent à plein régime. Avec la baisse des températures, le chauffage devient en effet le premier

poste de dépense énergétique des ménages. Il peut représenter jusqu'aux deux tiers de la consommation d'électricité d'un logement équipé de radiateurs électriques.

Une nécessité face à la précarité énergétique

En octobre dernier, le Médiateur national de l'énergie rappelait une douloureuse réalité : 12 millions de personnes aujourd'hui en France souffrent de précarité énergétique. Les raisons peuvent être multiples. Soit ils habitent dans une passoire énergétique – on en dénombre plus de 5 millions dans le pays pour les résidences principales –, avec une isolation insuffisante et/ou un système de chauffage déficient. Soit ils n'ont pas les ressources financières suffisantes pour s'acquitter de leurs factures.

Concrètement, toujours selon les dernières données publiées par le Médiateur national de l'énergie, près des trois quarts (74 %) des Français déclaraient avoir réduit leur chauffage pour éviter une facture trop élevée (+14 points par rapport à 2021). Plus d'un tiers (35 %) confiait même avoir souffert du froid.

E.B.



Aujourd'hui, l'électricité en France reste 40 % moins chère qu'ailleurs en Europe grâce à nos centrales nucléaires

Roland Lescure,
ministre de l'Économie